

Compte-rendu du Conseil Municipal du mercredi 03 septembre 2025 à 20h

Présents : HERTAULT Hervé, FIQUET Dominique, LAVIOLETTE Dominique, LEROY Michèle,

LEVEQUE Bernard, MAINE Aurélien, OSTER Antoine, PERDOMO Louis, SANCHEZ Thierry.

FERTE Claire, GREVE Corinne, MAUPEU Christian.

Absents : JUMEAUX Nicolas, KOWALSKI Jean-Marc

Secrétaire de Séance : MAUPEU Christian

Approbation du compte rendu du conseil du 06 juin 2025.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité

Point sur les travaux en cours

Suite à la réalisation de la dernière tranche de l'enfouissement de réseau, l'entreprise ATP finalise les travaux de trottoir rue de La Croix de Roche et rue de La Fabrique.

Comme évoqué au Conseil du 04 avril, le maire a demandé à ATP d'effectuer une réfection en enrobé sur environ 25 M2 ruelle Moinet (zone de croisement) et l'entreprise nous fournira un peu d'enrobé pour le bouchage de quelques nids de poules sur les chemins communaux. En supplément, ATP réalisera la suppression de l'îlot au 19 rue du Pont d'Araby pour permettre l'accès à la parcelle.

Le plateau ralentisseur à l'entrée de La Fabrique a été refusé par les services de la préfecture. Il sera remplacé par un rétrécissement visuel au niveau du panneau d'agglomération, suivi de deux écluses.

Thierry SANCHEZ demande s'il est possible de solliciter la voirie départementale pour obtenir le prêt d'un radar pédagogique suite à ces aménagements => le maire se renseigne.

Le revêtement de la route rue de La Croix de Roche devra être refait sur environ 225 m, suite aux travaux de réfection des trottoirs réalisée par ATP. Le maire indique avoir produit une demande au président du Conseil Départemental en ce sens et avoir reçu la réponse d'une présentation du dossier lors de la prochaine session de l'Assemblée Départementale.

Projets 2026

Projet photovoltaïque

Le maire expose que notre projet est bien en ligne avec la réflexion actuelle de l'état à porter les petites installations à vocation d'auto consommation, au détriment de celles avec revente. Son objectif est de rationaliser et optimiser la distribution d'électricité.

L'appel d'offre sera lancé en octobre afin de déposer une demande de subvention au titre de la Dotation des Équipements de Territoire en décembre. Objectif de réalisation : second trimestre 2026.

Éclairage public en LED

La tranche 3 du passage en LED (Vaux, rue de La Vallée pour partie) n'ayant pas été financée par l'USEDA en 2025, elle sera représentée à la programmation de 2026.

Parking église

La signature pour l'acquisition de la parcelle A 982 chemin du Pont Araby a été reportée au 05/09/25.

Le maire propose de rendre la parcelle accessible au stationnement dès l'acquisition par un aménagement provisoire simple : broyage de la végétation, installation d'un cordon de grave pour sécuriser l'entrée sur toute la longueur du chemin, délimitation du fond de parcelle (grillage ou haie dans le cadre de l'opération menée par la fédération des chasseurs et l'Office Français pour la Biodiversité).

Le Conseil approuve et retient l'option d'une délimitation végétale.

Rentrée scolaire 2025

Jean François Jagelski, ancien directeur, est parti en retraite. La direction du pôle scolaire de Berny Rivière a été attribuée à Madame Mariève Vasseur.

Quatre-vingt dix neuf enfants ont effectué leur rentrée au sein de cinq classes.

Le fournisseur de la cantine a appliqué une hausse de tarif de 2 %, répercutée partiellement pour les familles. Le prix de base du repas, et de la surveillance, passe de 6 € à 6,10 €.

La gratuité des transports des enfants du périmètre de la carte scolaire est maintenue en 2025.

La subvention, actuellement d'environ 4000 €, pour la prise en charge de la surveillance des maternelles durant les trajets sera supprimée avec effet au budget 2026.

Pour cette rentrée, réglementairement, tout enfant hors carte scolaire devra être muni d'un titre de transport payant pour 75 €, s'il veut être accueilli en car scolaire.

Dominique Fiquet a saisi la Région pour savoir si la règle doit aussi s'appliquer pour les enfants concernés amenés à l'école par leurs parents mais utilisant le car pour aller à la cantine et/ou en périscolaire. ?

Rapport d'activité de la CCRV et du service transport urbain

Le maire présente les rapports d'activité de la CCRV et du service transport urbain; Dix exemplaires papiers sont disponibles en mairie. Les documents sont consultables sur le site de la CCRV.

Droit de préemption

Le maire n'a pas exercé le droit de préemption sur les maisons du 24 rue du Pont Araby et 11 rue de Vaux

Questions diverses

Vente de la maison 19 rue du Pont Araby

La maison, propriété de la commune depuis janvier, a été mise en vente au prix de 94 500 € Frais d'agence inclus (FAI). L'agent immobilier chargé de la vente a fait savoir que d'après les premières réactions du marché, le prix apparaît trop élevé au regard des travaux à effectuer pour la rénover.

Le conseil valide une baisse de prix affiché de 5000 € soit 89 500 € FAI.

Parcelle B825

Situé à Vaux pour une superficie de 680 M2 dont 28 M2 en constructible, la parcelle est un bien sans maître, statut validé par la procédure confiée à l'ADICA en juin 2025. Il est donc maintenant nécessaire de délibérer pour constater son statut de bien sans maître et l'intégrer au patrimoine communal, s'en suivra 2 mois d'affichage en mairie, à la suite duquel le maire prendra un arrêté d'incorporation au patrimoine communal qui sera lui aussi affiché pendant 2 mois.

La vente sera donc possible à compter de début janvier 2026, le maire propose un prix de vente net vendeur de 1600€ et précise que la rédaction des actes pourra être confiée à l'ADICA.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Fermeture du réseau cuivre

Orange a informé la commune que le réseau cuivre sera fermé courant 2029

Fête communale

Le foyer rural organise la fête communale sur trois jours du 13 au 15/09

Samedi à partir de 19h30 fête foraine. Buvette, restauration. 21 h / minuit, animation musicale DONKILI. 22H30 feu d'artifice.

Dimanche dès 8h Brocante. Buvette, restauration. 15h spectacle Waow

Lundi, 17h Fête foraine dont gratuité de 2 tours de manèges pour les enfants du regroupement scolaire (offert par les communes de BERNY et ST CHRISTOPHE) et 1 tour d'autos-tamponneuses offert par le foyer rural. La distribution des tickets gratuits se fera sur place auprès des enfants présents. 18h Lâcher de ballons

Chats errants

L'association Coup de Patte a du intervenir sur la commune pour des chats place de la mairie. Elle demande à la commune de prendre en charge les coûts vétérinaires exceptionnels pour environ 350 € dont 231 € de traitements antiparasitaires. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Activité du camping

Malgré des promesses d'actions correctives en 2024, concernant l'usage excessif de la sonorisation, le non respect de la servitude de marchepieds le long de l'Aisne et les problèmes d'odeurs liées à l'assainissement les actions correctives ont été insuffisantes pour la sonorisation et inexistantes pour la servitude.

Le dossier assainissement est suivi par les services de la CCRV et l'ARS.

Le Maire indique qu'un prochain rendez-vous avec le directeur est à planifier.

Fort des présents constats et suite à plusieurs plaintes cet été pour bruit excessif, il se rapprochera, en amont, des services de la préfecture pour pouvoir présenter à l'exploitant les textes de lois opposables relatifs à la sonorisation, en vue d'un rappel à la loi,

Pour la servitude de marchepieds, le rappel à la loi pourra être assorti à un signallement à Voies Navigables de France, si le passage le long de la berge n'est pas rapidement rétabli.

Opération brioches /APEI

Elle se déroulera du 06 au 12 octobre ;

Pour Berny, le Conseil entérine la date du samedi 11 octobre proposée par le maire. Rendez-vous 9h30 à la mairie pour la distribution, n'hésitez pas à venir avec des volontaires.

Une commande de 120 brioches sera faite auprès de la boulangerie d'AMBLENY, Claire FERTE se chargera de l'organisation entre l'APEI et la boulangerie.

Arrêt de car à Vaux

Pour rappel, une réunion avec les services de la Région a eu lieu sur place en juin dernier. Il s'agissait de chercher une solution à la dangerosité des deux demis tours du bus scolaire du lycée et pour sécuriser la descente des enfants à l'opposé de la voirie (l'un à l'entrée de Fontenoy pour revenir vers Vaux, l'autre sur place vers Soissons). Le projet qui en a résulté a été jugé recevable par les agents de la Région.

Malgré plusieurs relances, aucun compte rendu d'approbation n'est parvenu ni en mairie ni chez l'exploitant ni à la voirie départementale. L'organisation de la descente du bus à l'arrêt de Vaux est donc maintenue en l'état.

Prochain conseil

07 novembre 2025 à 20h